

**DEPARTEMENT**  
SAVOIE  
**ARRONDISSEMENT**  
CHAMBERY

Envoyé en préfecture le 02/06/2025  
Reçu en préfecture le 02/06/2025  
Publié le 25/06/2025  
ID : 073-200002657-20250528-2025\_28\_05\_3-DE



**Objet : Recrutement d'un agent contractuel sur un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité**

**EXTRAIT**

du Registre des Délibérations du Conseil d'Administration  
du CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE

**Séance du 28 mai 2025**

**L'an deux mille vingt-cinq et le vingt huit mai à 18 heures 30,**

Le conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale, s'est réuni au nombre prescrit par le règlement dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pascal ZUCCHERO.

Présents : MES MRS BOIS, FRANCONY, GALOCHE, LAVOREL, POLLET, VEUILLET.

Excusés : MES MRS ANDRIOT, ALLARD, DUFOUR, MARCHAIS, SOMVEILLE, TAVEL.

\*\*\*\*\*

Le Président ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3 – 1° ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité suite à une réorganisation de la structure multi-accueil du jeune enfant Novalaise/Lépin-le-Lac, dans le cadre de la préparation de l'augmentation du nombre de places d'accueil ;

**Propose** à l'assemblée de recruter un agent contractuel dans le grade d'agent social pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 2 mois allant du 01 juin 2025 au 31 juillet 2025 inclus.

**Explique** que cet agent assurera des fonctions d'agent social à temps complet. Il devra justifier du diplôme du CAP AEPE.

**Propose** que la rémunération de l'agent soit calculée par référence à l'indice brut 367 du grade de recrutement.

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré à l'unanimité :

DECIDE le recrutement à temps complet d'un agent contractuel dans le grade d'agent social, pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 2 mois, du 01 juin au 31 juillet 2025 inclus.

DIT que la rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 388 du grade de recrutement.

DIT que les crédits correspondants seront inscrits au budget 2025.

AUTORISE le président à signer le contrat à intervenir et toutes les pièces s'y rapportant.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme, Le Président,

